



## DÉCLARATION DES PERFORMANCES N°

1. Code d'identification unique du produit type
2. Usage prévu

3. Fabricant

4. Mandataire

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances

6a. Norme harmonisée

Organisme notifié

6b. Document d'évaluation européen

Organisme notifié

7. Performances déclarées

Résistance a un feu extérieur (EN 13501-5, CEN/TS 1187)

Réaction au feu (EN 13501-1, EN ISO 11925-2)

Étanchéité à l'eau (EN 1928/B)

Effort de traction (EN 12311-2/A)

Allongement (EN 12311-2/A)

Résistance à la pénétration des racines (EN 13948)

Résistance au poinçonnement statique(EN 12730/B et C)

Résistance au choc (EN 12691/A)

Résistance au choc (EN 12691/B)

Résistance à la déchirure (EN 12310-2)

Résistance au pelage du joint (EN 12316-2)

Résistance au cisaillement du joint (EN 12317-2)

Vieillessement artificiel (EN 1297)

Pliabilité à basse température (EN 495-5)

Substances dangereuses

**A35696151021SK**

**RENOLIT ALKORTEC A 35696 SK**

Feuilles d'étanchéité de toiture plastiques

Feuilles apparentes - Adhérentes

Renolit Iberica SA

Carretera del Montnegre s/n

08470 Sant Celoni - Spain

-

Système 2+

EN 13956 : 2012

BCCA N° 0749

-

Proof

E

Conforme

VLf >= 1000 N/50 mm

VLf >= 15 %

Conforme

VLf >= 20 kg

VLf >= 300 mm

VLf >= 2000 mm

VLf >= 180 N

VLf >= Rupture à l'extérieur du joint ou 150 N/50 mm

VLf >= Rupture à l'extérieur du joint ou 1000 N/50 mm

Grade 0

VLf <= - 20 °C

Conforme\*

\* Ce produit est un article tel que défini à l'article 3 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Il ne contient pas de composants qui sont destinés à être libérés dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. Une fiche de données sécurité selon le règlement européen 1907/2006, article 31 n'est pas obligatoire pour l'introduction de ce produit, son transport et sa mise en œuvre sur le marché. Pour une utilisation sûre, veuillez à respecter les recommandations de cette fiche. Sur base des connaissances actuelles, ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes énumérées à l'annexe XIV du règlement REACH ou dans la "Liste des substances extrêmement préoccupantes en vue d'une autorisation" publiée par l'ECHA en concentrations supérieures à 0.1 % (w/w).

8. Documentation technique appropriée

Instructions du fabricant

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) N° 574/2014, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Dirk Van der Sype

Oudenaarde

11/10/2021